



## **REGLEMENT DE DEMANDE D'ADMISSION A ONE TO ONE RETAIL E-COMMERCE MONACO 2027**

### **1. ADHESION AU REGLEMENT DE DEMANDE D'ADMISSION**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des candidats demandant leur admission (ci-après dénommé(s) « Candidat(s) ») à ONE TO ONE RETAIL E-COMMERCE MONACO 2027 (9-11 mars 2027) (ci-après dénommé l'« Evènement »), organisé par la société Comexposium One to One (SAS au capital de 46 592 € – RCS Créteil B 412 481 046, dont le siège social est situé 5/7 rue de l'amiral Courbet 94160 Saint-Mandé (ci-après dénommée « Organisateur »), en qualité de locataire-gérant (ci-après dénommé « Organisateur »).

Toute demande d'admission à l'Evènement implique l'adhésion totale et entière du Candidat au présent règlement ainsi qu'aux Conditions Générales de Participation à l'Evènement. Toute modification ou réserve apportée par le Candidat, de quelque façon que ce soit, aux présentes sera considérée comme nulle et non avenue.

Le Candidat prend acte qu'en transmettant à l'Organisateur une demande d'admission à l'Evènement, il s'engage à y participer si sa candidature est acceptée.

Il est enfin expressément précisé que l'admission du Candidat à l'Evènement n'oblige en aucun cas l'Organisateur à admettre le Candidat aux sessions futures de l'Evènement ou de toute autre manifestation du Groupe COMEXPOSIUM auquel l'Organisateur appartient, ni ne confère au Candidat aucun droit de réservation ou de priorité à cet égard.

### **2. PROCEDURE DE DEMANDE D'ADMISSION A L'EVENEMENT**

Afin de solliciter son admission à l'Evènement, le Candidat doit compléter dans un premier temps le formulaire de demande d'admission (ci-après désigné le « Formulaire »), disponible sur demande auprès de l'équipe commerciale.

En raison d'un nombre de places limitées, seuls certains Candidats seront sélectionnés pour participer à l'Evènement sur la base des renseignements fournis dans le Formulaire et ce, à la discrétion de l'Organisateur sans que cette décision ne puisse faire l'objet de contestation.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit de demander aux Candidats de lui transmettre des informations complémentaires sur leur activité, leurs clients ou autres afin de pouvoir compléter l'examen de sa demande d'admission à l'Evènement.

Les Candidats s'engagent à ne communiquer à l'Organisateur que des informations exactes et sincères, et notamment à éviter toute omission ou imprécision de nature à induire un jugement erroné. En cas d'irrégularité prouvée, l'Organisateur se réserve le droit de revenir sur une décision d'admission qui aurait été prononcée.

Le Candidat recevra une confirmation par mail que sa demande d'admission à l'Evènement a bien été reçue.

Les demandes d'admission seront ensuite soumises à un examen du Comité Editorial qui est le seul habilité à valider l'admission du Candidat à l'Evènement. Les décisions du Comité Editorial (acceptation, refus ou mise en liste d'attente) seront notifiées par mail aux Candidats, dans les dix (10) jours suivant la tenue du Comité Editorial.

Les Candidats admis devront ensuite valider en ligne leur dossier d'inscription avant la date indiquée par l'Organisateur. A défaut de validation de leur dossier d'inscription avant cette date, la place attribuée au Candidat pour participer en tant que partenaire à l'Evènement sera attribuée à un autre Candidat.

### **3. COMPOSITION ET DECISIONS DU COMITE EDITORIAL**

Les formulaires de demande d'admission et les informations complémentaires collectées par l'Organisateur lors de chaque session d'admission seront transmis au Comité Editorial qui procédera à l'examen de l'ensemble des dossiers d'admission et sélectionnera les candidats admis sur la base des critères mentionnés ci-dessus.

En soumettant leur demande d'admission à l'Evènement à l'Organisateur, les Candidats autorisent ainsi expressément l'Organisateur à transmettre aux membres du Comité Editorial l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du formulaire ou des demandes complémentaires sollicitées par l'Organisateur ultérieurement.

Les Candidats s'engagent à ne pas prendre directement contact avec les membres du Comité Editorial et leur communiquer directement quelque élément que ce soit sur leur société, activité, service(s) ou produit(s).

Le Comité Editorial est composé de professionnels reconnus dans le secteur du e-commerce : Le nom des membres du Comité Editorial sera communiqué à l'ensemble des Candidats et accessible sur le site internet de l'Evènement, dès l'ouverture de la période de demande d'admission.

Lors de l'examen des demandes d'admission par le Comité Editorial, il sera notamment examiné les critères suivants (sans que cette liste soit exhaustive) :

- Le caractère innovant des produits et services proposés par le Candidat, ainsi que les derniers lancements de produits et services,
- La cible de prospection du Candidat,
- La taille de l'entreprise et le chiffre d'affaires du Candidat,
- Le type de clients que le Candidat sera susceptible d'inviter à l'Evènement,
- La représentativité du secteur du Candidat sur l'Evènement,
- L'offre mise en avant par le Candidat par rapport à la diversification des offres sur l'Evènement,
- Les thématiques des ateliers proposés par le Candidat,
- Les références et la réputation du Candidat.

Par ailleurs, les dossiers d'admission émanant de candidats restant débiteurs envers l'Organisateur ou une société du groupe COMEXPOSIUM et/ou en contentieux avec l'Organisateur ou une société du groupe COMEXPOSIUM ne seront pas examinés.

Le rejet d'une demande d'admission est une décision discrétionnaire du Comité Editorial et de l'Organisateur et ne saurait donner lieu à recours ou à dommages et intérêts.

### **4. PROTECTION DES PROJETS**

Dans le cadre des informations transmises à l'Organisateur, il appartient aux Candidats de s'assurer le cas échéant, que leurs droits de propriété industrielle ont été préservés et, le cas échéant, les brevets correspondants déposés. Il est rappelé qu'aux termes des articles L611-11 et L611-13 du Code de la Propriété Intellectuelle, les dépôts de brevets en France doivent, pour être recevables, être effectués moins de six mois après la divulgation de l'invention au public.

### **5. DÉSISTEMENT**

Toute annulation du Candidat de sa demande d'admission doit être notifiée à l'Organisateur par écrit dans les meilleurs délais.

## **6. ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT**

En cas d'annulation de l'Évènement par l'Organisateur en avisera sans délai les Candidats, et cette annulation ne pourra donner lieu à aucun dommage et intérêts.

## **7. DONNÉES PERSONNELLES**

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel du Candidat dans le cadre de l'examen de sa candidature et de ses relations avec l'Organisateur, en exécution du présent règlement. Ces informations et données à caractère personnel du Candidat sont également traitées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires de l'Organisateur ainsi que pour permettre à l'Organisateur d'améliorer et de personnaliser ses services. En fonction des choix du Candidat dans le cadre de sa candidature, ce dernier pourra également être amené à recevoir par tous canaux des propositions commerciales et actualités relatives à l'activité et aux services de l'Organisateur. Le cas échéant, les données du Candidat pourront être traitées, sur la base du consentement qu'il peut retirer à tout moment, pour lui adresser par tous canaux des propositions commerciales et actualités concernant l'Évènement.

Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation et la gestion de l'Évènement qu'elle a habilités ont accès aux données à caractère personnel concernant le Client. Si la Candidature est acceptée, ces données seront également accessibles par les autres partenaires et invités à l'Évènement pour permettre leur mise en relation si une interaction a été programmée.

Les données personnelles qui doivent obligatoirement être fournies sont indiquées comme telles sur le formulaire de candidature et sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat entre le Candidat et l'Organisateur. L'Organisateur ne pourra pas traiter les demandes du Candidat sans ces données.

Conformément à la réglementation applicable, le Candidat dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit de suppression des données à caractère personnel le concernant et s'ils sont applicables, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. Le Candidat peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant à l'Organisateur en ligne ou par courrier à COMEXPOSIUM ONE TO ONE – One to One Retail E-Commerce Monaco 2027 5-7 rue de l'Amiral Courbet 94 160 Saint-Mandé ou par email à [dgconsultants.privacy@comexposium.com](mailto:dgconsultants.privacy@comexposium.com). Le Candidat dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Les données à caractère personnel du Candidat sont conservées pour la durée de la relation commerciale entre le Candidat et l'Organisateur puis pendant une durée de 5 ans à compter de la dernière manifestation d'intérêt du Candidat. Les données nécessaires à l'établissement de la preuve de ladite relation et celles nécessaires au respect par l'Organisateur des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise sont conservées conformément aux dispositions en vigueur.

## **8. LITIGES**

La demande d'admission à l'Évènement implique nécessairement de la part de chaque Candidat l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement. En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement, l'Organisateur s'efforcera de trouver une solution amiable avec les Candidats. A défaut, toute contestation relèvera de la compétence des tribunaux de Nanterre.